# Compte rendu du Comité de Projet

# Projet « Moulin du Cailleau »

**Date** : Jeudi 3 juillet 2025
**Lieu** : Salle des Halles de la mairie de Laruscade (33)
**Organisateur** : Société Melvan
**Objet** : Présentation du projet de centrale solaire au sol « Moulin du Cailleau » et échanges avec les parties prenantes

## Etaient présents :

- Sébastien TROUVE, Directeur territorial Sud-Ouest société Melvan
- Charlotte CHAUVEAU, Responsable projets société Melvan
- Hélène ESTRADE, Maire de Lapouyade
- Alain LAPARLIERE, Maire de Bédenac
- Eric HAPPERT, Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde
- Iman BOUDEHRI, Cheffe de projet Transition écologique à la Communauté de communes Latitude Nord Gironde

---

## Introduction :

La réunion du Comité de Projet, organisée dans le cadre du projet de centrale solaire « Moulin du Cailleau», s'est déroulée en conformité avec les nouvelles obligations réglementaires introduites par la loi APER du 10 mars 2023 (article L.211-9 du Code de l'énergie), renforcées par le décret du 22 décembre 2023. Cette disposition impose la tenue d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors zones d'accélération, notamment celles dont la puissance dépasse 2,5 MWc et qui font l'objet d'une évaluation environnementale.

M. Trouvé de la société Melvan, porteur du projet, présente la société ainsi que le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023.

## Présentation du projet :

Mme Chauveau présente le projet solaire photovoltaïque au sol Moulin du Cailleau.

L'objectif du projet est de répondre à la volonté d'accélérer le développement de l'énergie solaire photovoltaïque tel que proposé dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, tout en privilégiant les installations sur les sites artificialisés. Ainsi, la centrale pourrait produire 6

420 MWh/an d'électricité décarbonée, soit l'équivalent de la consommation d'environ 2 600 personnes, couvrant ainsi plus de 12 % des besoins des habitants de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde.

## Sujets évoqués dans la présentation :

- Présentation de Melvan
- Rappel du cadre réglementaire
- Localisation du site
- Localisation cadastrale
- Compatibilité avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune
- Objectifs du projet
- Justification du choix du site
- Principales caractéristiques techniques
- Exposition aux risques, préconisations du SDIS 33
- Raccordement électrique envisagé
- Enjeux environnementaux : état initial, zones humides, superposition du projet avec ces enjeux
- Coûts prévisionnels
- Retombées fiscales
- Planning prévisionnel

## Synthèse des échanges :

*Madame le maire de Lapouyade demande à quelle distance se trouve la première habitation et si la proximité avec la LGV peut être une contrainte.*

➔ Réponse :
Il n'y a pas d'habitation au sein de l'aire d'étude rapprochée (50m autour du site). Les premières habitations se trouvent à 440 mètres à l'Est du site (2 maisons isolées).
La LGV est située hors de l'aire d'étude rapprochée. Les premiers panneaux se trouveront à plus de 230 mètres de celle-ci.
Au vu de la distance et du couvert végétal présent entre le projet et la LGV, l'implantation du projet n'aura pas d'impact sur cette dernière et inversement.

*Un échange a pu avoir lieu sur les possibles intrusions sur le site en dehors de la zone clôturée du projet.*

➔ Réponse :
Tout sera fait afin de protéger au mieux les zones non clôturées qui seront à préserver de part leurs enjeux environnementaux forts (tels que les zones humides). Ces zones ne pourront être clôturées mais une sensibilisation pourra être envisagée comme par exemple l'installation de panneaux explicatif sur la biodiversité.

*Un échange a pu avoir lieu sur la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur sur la commune de Laruscade.*

➔ Réponse :
Melvan rappelle que le projet est en zone Nc du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Laruscade, soit une zone naturelle comportant un secteur voué à l'exploitation des carrières et que ce zonage autorise également les projets de services publics ou d'intérêt collectif. Les projets d'énergies renouvelables comme le projet photovoltaïque au sol de Moulin du Cailleau est un projet d'intérêt collectif.

*Un échange a pu avoir lieu sur la compatibilité du projet avec le risque incendie dans un contexte forestier.*

➔ Réponse :
Melvan rappelle que plusieurs échanges ont pu avoir lieu avec le SDIS 33 et que la conception du projet a été travaillée conformément à leurs préconisations : notamment la création d'une piste externe, d'une bande à la terre, d'une piste interne, d'une bande entretenue entre la piste interne et les premiers panneaux, la mise en place d'une bâche incendie de 120m3, de portails d'accès de 7m de large tous les 500m de clôture, d'une distance de 30 m entre la clôture et les premiers boisements alentours.
L'ensemble des prescriptions et recommandations générales concernant les projets photovoltaïques au sol seront respectées (document SDIS 33 Version 4_avril 2025).

melvan
PRODUCTEUR ENR

# Comité de Projet Moulin du Cailleau

Date du comité de projet : 03/07/2025

Lieu du comité de projet : mairie de Laruscade

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Laruscade (commune d'implantation du projet)
- Communauté de communes Latitude Nord Gironde
- Commune de Cavignac (limitrophe)
- Commune de Marcenais (limitrophe)
- Commune de Saint-Mariens (limitrophe)
- Commune de Saint-Yvan-de-Soudiac (limitrophe)
- Commune de Bédenac (limitrophe)
- Commune de Bussac-Forêt (limitrophe)
- Commune de Lapouyade (limitrophe)
- Commune de Tizac-de-Lapouyade (limitrophe)
- Préfecture de Gironde

| Nom | Prénom | Représentant de | Signature |
|---|---|---|---|
| CHAUVEAU | Charlotte | Melvan | |
| TROUVÉ | Sebastien | Melvan | |
| ESTRADE | Déborie | LAPOUYADE | |
| LAPARLIERE | Alain | BEDENAC | |
| HAPPERT | Eric | CDC LNG | |
| BOUDEHRI | Iman | CCLNG | |
| | | | |

**Direction Territoriale Nord**
77/79 bd Alexandre Martin
45000 Orléans
02 38 54 03 79
orleans@melvan.eu

**Direction Territoriale Sud Est**
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

**Direction Territoriale Sud Ouest**
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

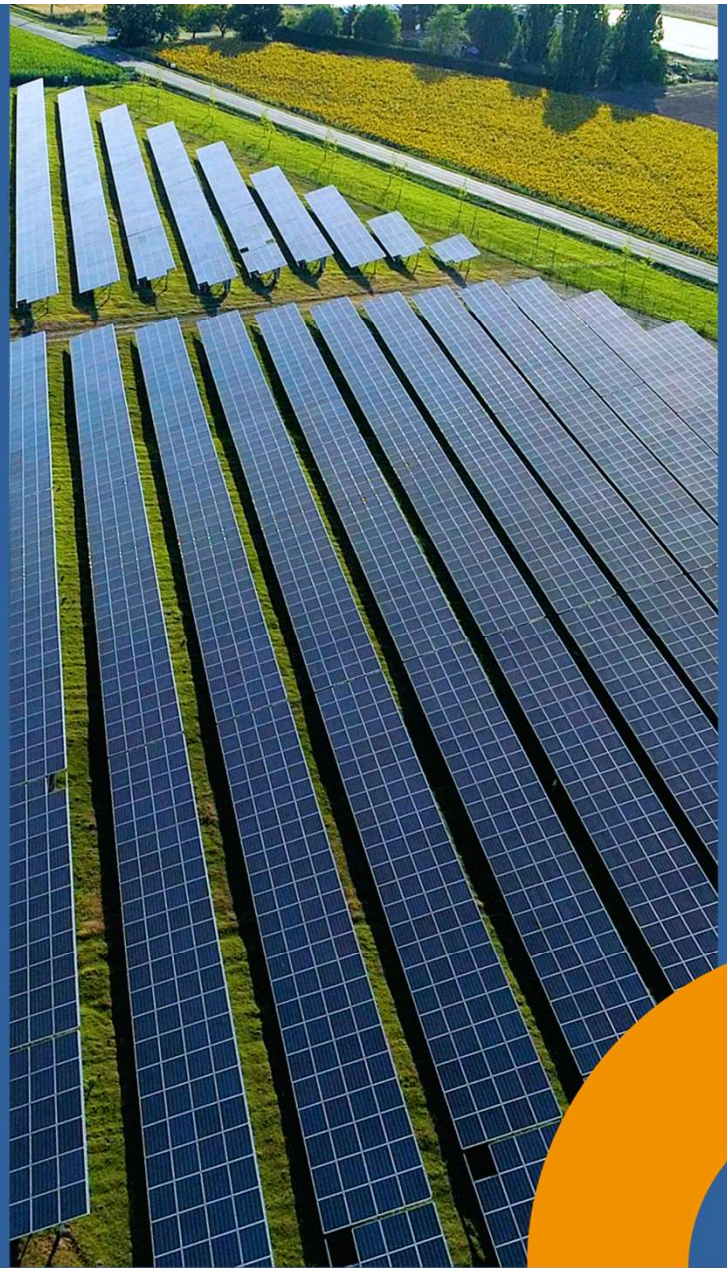
SAS Melvan au capital de 120 000 €
SIREN 833 637 812
RCS Orléans
Code APE : 7112B
TVA : FR84 833 637 812

melvan
PRODUCTEUR ENR

Projet solaire photovoltaïque au sol
**MOULIN DU CAILLEAU**

# Comité de projet
## Mairie de Laruscade

Jeudi 3 juillet 2025



# Sommaire

- Présentation de Melvan
- Cadre juridique du Comité de Projet
- Présentation du Projet

# PRÉSENTATION DE MELVAN

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et exploite des installations solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.
L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

**Société à mission**
*Depuis septembre 2024*

## Avignon
Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

## Bordeaux
Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

## Orléans
Direction Territoriale Nord
77/79 Boulevard Alexandre Martin
45000 Orléans

## Agences de Développement
Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen
Aix-en-Provence
Lille

# NOTRE MÉTIER

- Melvan développe, détient et exploite dans la durée des centrales de production d'énergies renouvelables en France en y associant, lorsque cela est pertinent, des solutions de stockage.
- Melvan conçoit des solutions adaptées qui répondent aux attentes de ses clients et respectent l'identité des territoires.
- Melvan fournit de l'électricité verte et crée des relations durables et fructueuses avec les parties prenantes des territoires. Nos partenariats sont basés sur le dialogue, la pédagogie et le partage de la valeur créée.



# NOS CAPACITÉS FINANCIÈRES

| Melvan Energie 1, via la plateforme Enerfip | Melvan Territoires, via la plateforme Lumo | Melvan Croissance, via la plateforme Lumo |
|---|---|---|
| Montant levé 9,1 M€ | Montant levé 5 M€ | Montant levé 3,2 M€ *(en cours)* |

En accord avec ses valeurs, Melvan recourt au financement participatif afin de financer son développement. Son activité de développement est ainsi financée grâce à la participation citoyenne.

Depuis octobre 2021, le groupe Melvan a procédé à sept campagnes d'émission d'obligations convertibles en actions (OCA) auprès des citoyen.es, par l'intermédiaire de ses sociétés Melvan Énergie 1, Melvan Territoires et Melvan Croissance. Ces trois portefeuilles de projets, dont Melvan est l'actionnaire unique, ont vocation à détenir partiellement ou totalement les sociétés projets.

Des milliers de citoyen.es ont ainsi pu participer au financement du développement et de la construction de projets d'énergies renouvelables, tous situés en France. Ainsi, Melvan dispose de ressources financières pour développer et construire un portefeuille de projets agrégant plusieurs centaines de mégawatts tout en intégrant une logique de partage de la valeur avec les citoyen.es.



# NOS PREMIERES REALISATIONS



**Projet « NRD » à Avignon (84)**
**1,9 MWc**

Un projet de 5 ombrières sur une superficie d'environ 1 ha, pour protéger le stock de matériaux de l'entreprise NRD



**Projet « Caraman » à Caraman (31)**
**2,1 MWc**

Couverture des abords du complexe sportif municipal pour apporter confort pour les usagers et production d'énergie verte

# CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

**Cadre légal :**

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A– rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

# CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

**Participants au Comité de projet :**

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet Solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
  - Le préfet ou son représentant,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné.

- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.
  - tout autre partie intéressée

# CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

**Echanges lors du comité de projet:**

➔ Objectif : débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

Le porteur de projet doit présenter au comité de projet :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables.
- Les options de raccordement envisagées.

➔ Ces éléments doivent être accessibles au public par voie électronique. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre.

# Présentation du projet

(en abordant impérativement les points suivants):

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire;

- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;

- Les options de raccordement envisagées ;

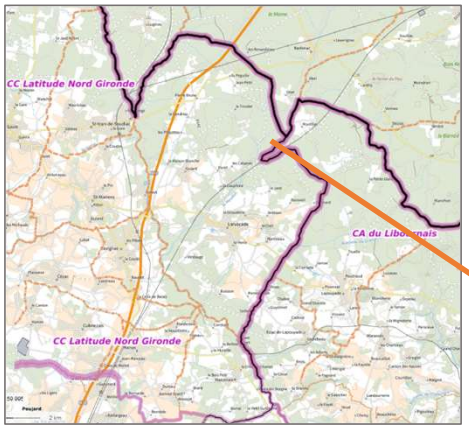
melvan

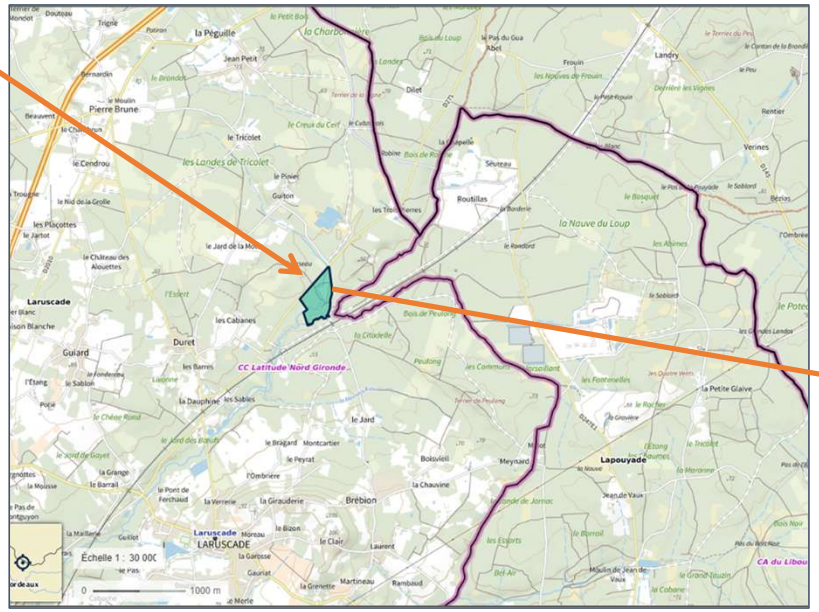
# Présentation du projet
# Moulin du Cailleau

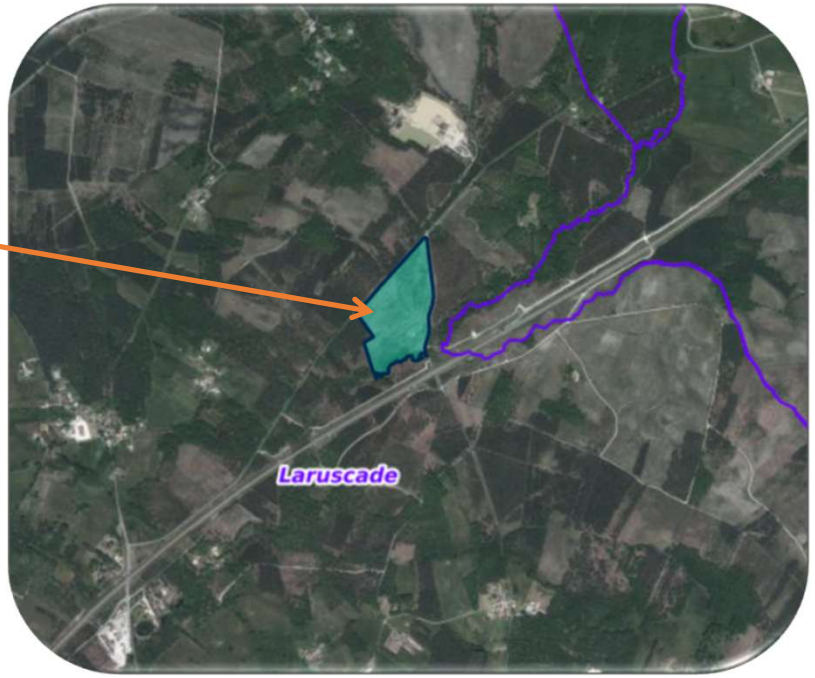


# Localisation du site

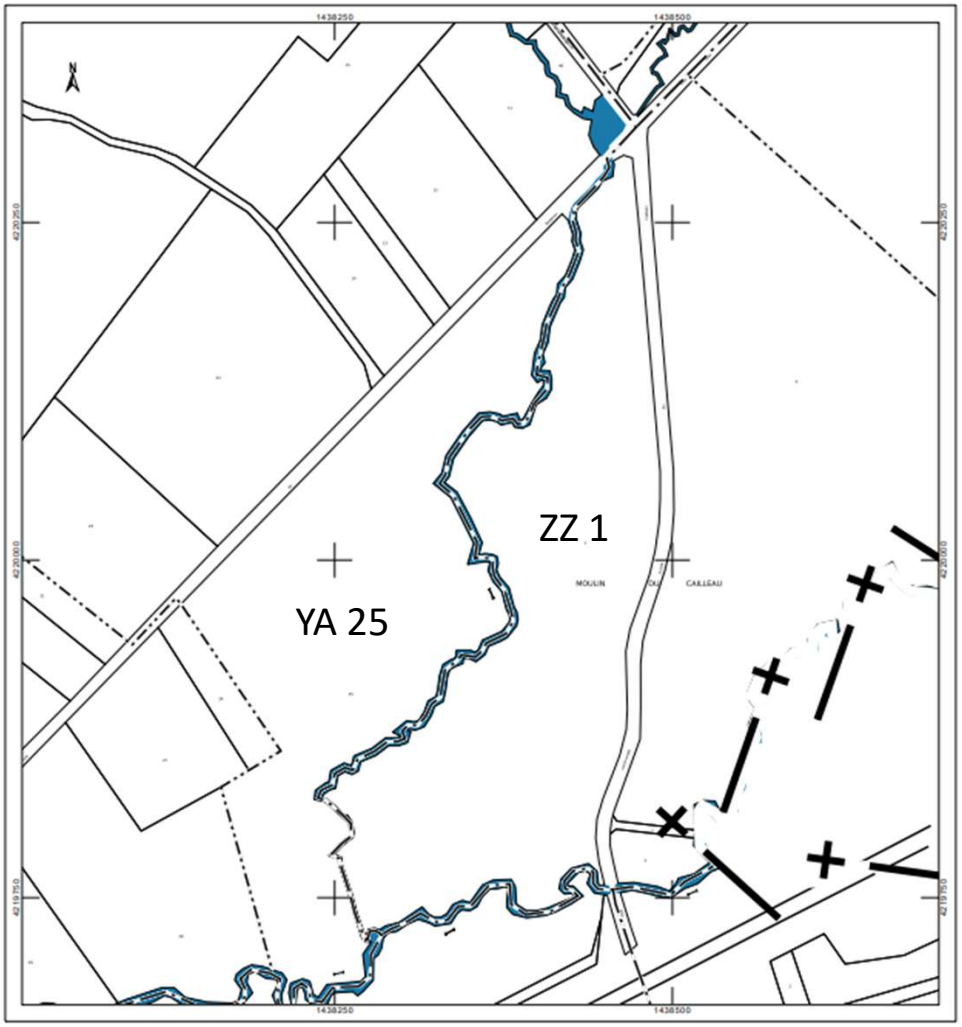
- Département : Gironde
- Communauté de communes : Latitude Nord Gironde
- Commune : Laruscade 33620
- Lieu-dit : Moulin du Cailleau



# Localisation cadastrale



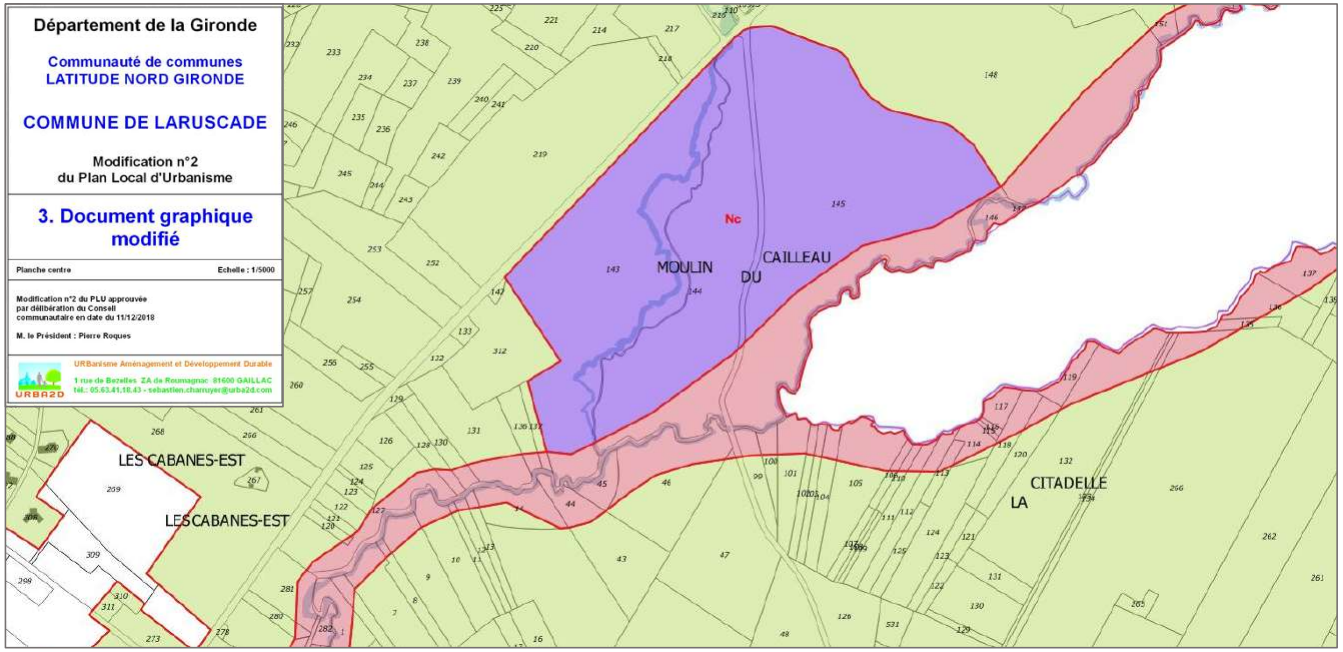

Parcelles cadastrales :

- parcelles YA 25 : 59 356 m²
- Parcelle ZZ 1 : 63 778 m²

→ Superficie totale étudiée : 12,3 hectares

# Document d'urbanisme

Extrait du PLU
« Carte PLU Centre »




Urbanisme : Le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Laruscade est un **PLU** (Plan Local d'Urbanisme)

PLU - Zonage concernée par le site : **Zonage Nc**, zone naturelle comportant un secteur voué à l'exploitation des carrières - Autorise : services publics ou d'intérêt collectif

Occupation du sol : **Ancienne carrière**, terrains actuellement en friches
→ Site propice au développement des énergies renouvelables

# Objectifs du projet

→ Répondre à la volonté d'accélérer le développement de l'énergie solaire photovoltaïque SRADDET Nouvelle-Aquitaine :

→ Objectif : porter la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute à 50% en 2030 (9700 GWh de production) et à 100% (14 300 GWh) en 2050, soit la neutralité carbone.

→ Privilégier les implantations au sol sur les sites artificialisés ou prévus à l'artificialisation.




Plan Climat
LATITUDE NORD GIRONDE

01 IMPULSER ET ANIMER LA DYNAMIQUE PCAET

03 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL EN VALORISANT LES RESSOURCES DISPONIBLES

05 VALORISER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE ET S'ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES

02 MAÎTRISER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPER LES ENR

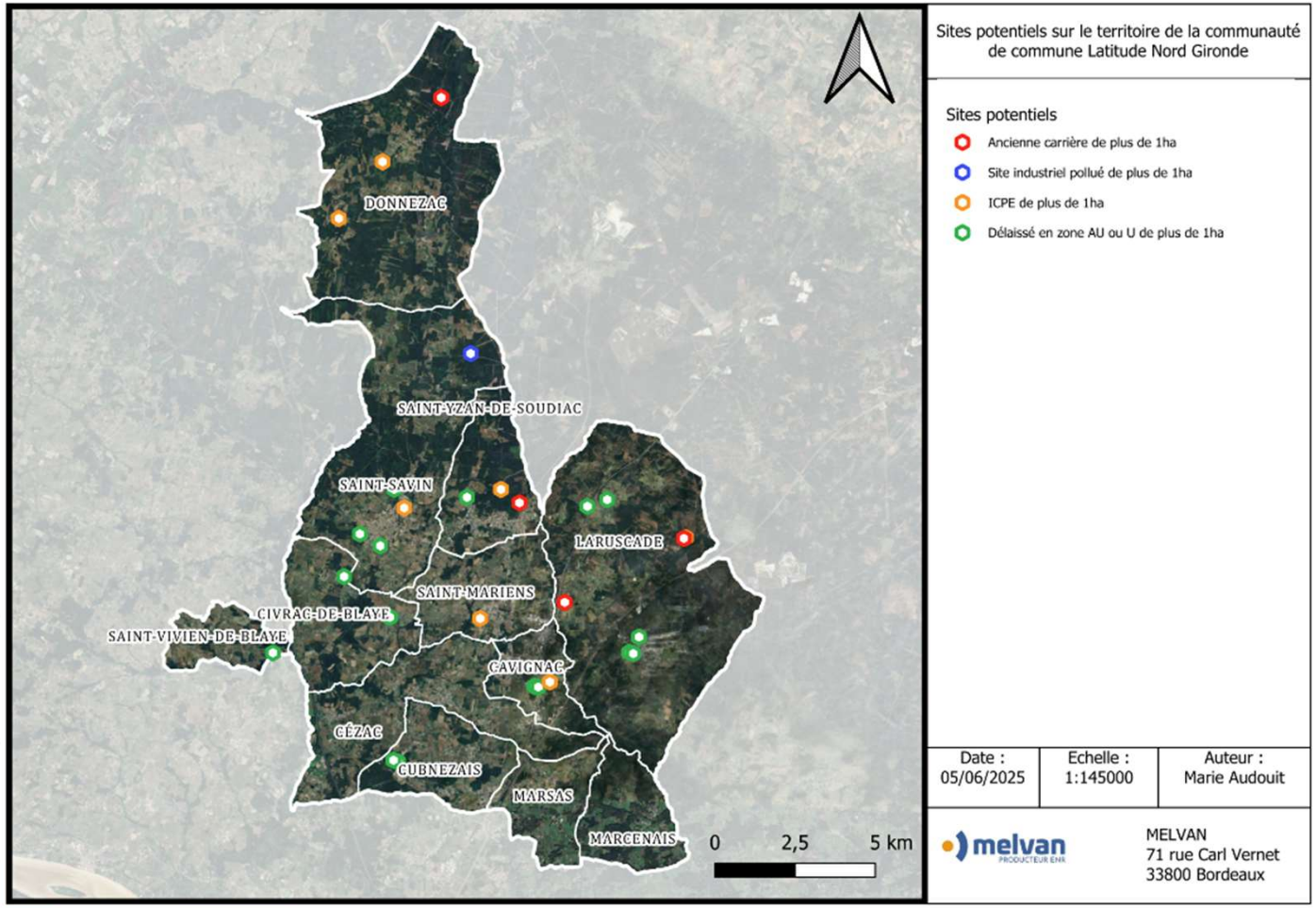
04 DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE

→ Contribuer à l'atteinte de l'objectif du Plan Climat Air Energie (PCAET) de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde

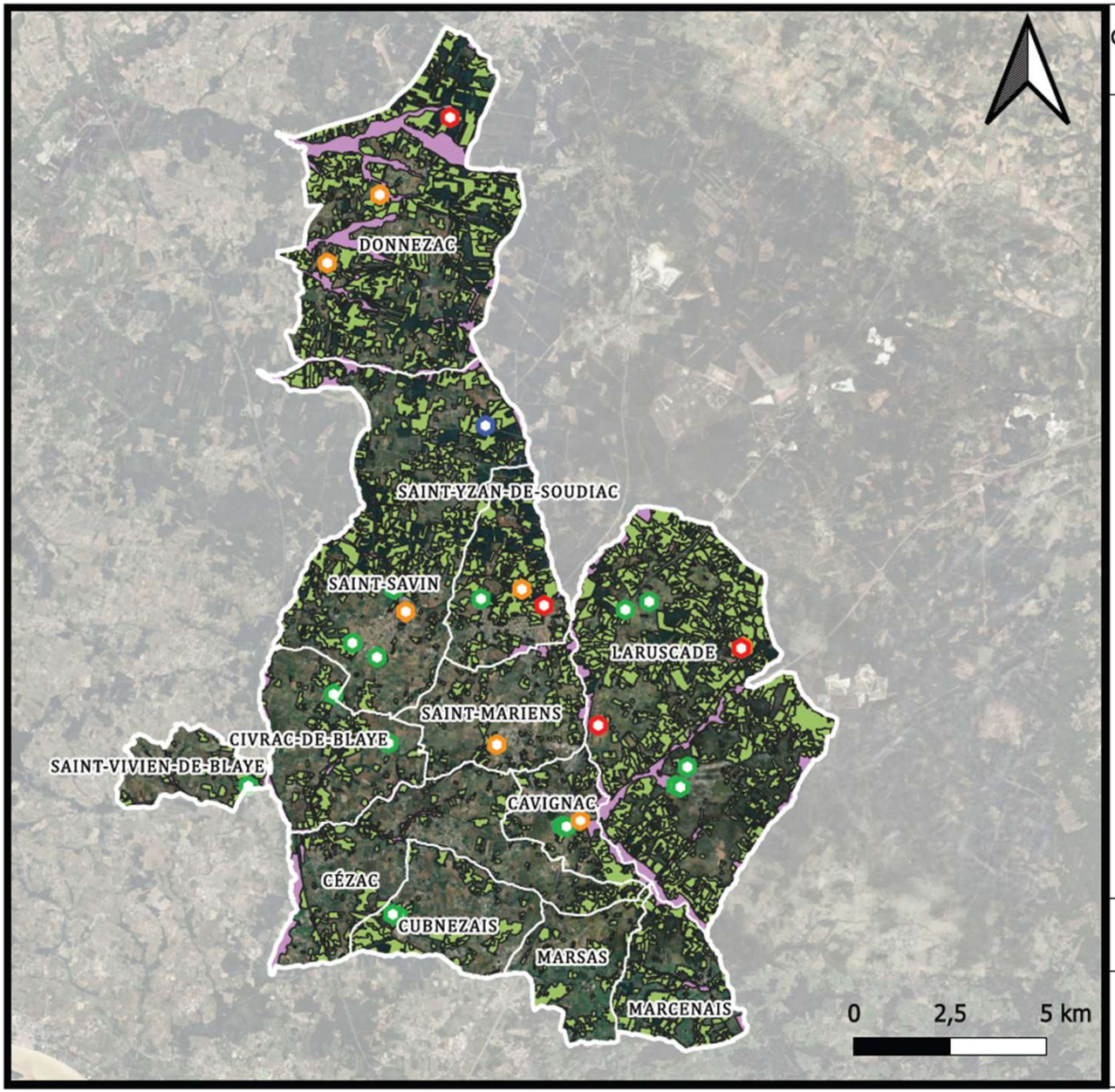
→ développement du solaire sur le territoire avec pour **objectif 56 GWh de photovoltaique en plus d'ici 2030** soit environ 5 GWh/an et un objectif de production de 169 GWh en 2050

→ Produire 6 420 MWh/an d'électricité décarbonnée, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 1 180 foyers.

# Justification du choix du site




La sélection d'un site pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque est fondée sur un certain nombre de critères techniques et environnementaux. Dans sa démarche de prospection, Melvan identifie tous les sites favorables de chaque territoire, en priorisant les terrains anthropisés et publics.




# Contraintes environnementales sur le territoire de la communauté de commune Latitude Nord Gironde

## Sites potentiels

- Ancienne carrière de plus de 1ha
- Site industriel pollué de plus de 1ha
- ICPE de plus de 1ha
- Délaissé en zone AU ou U de plus de 1ha

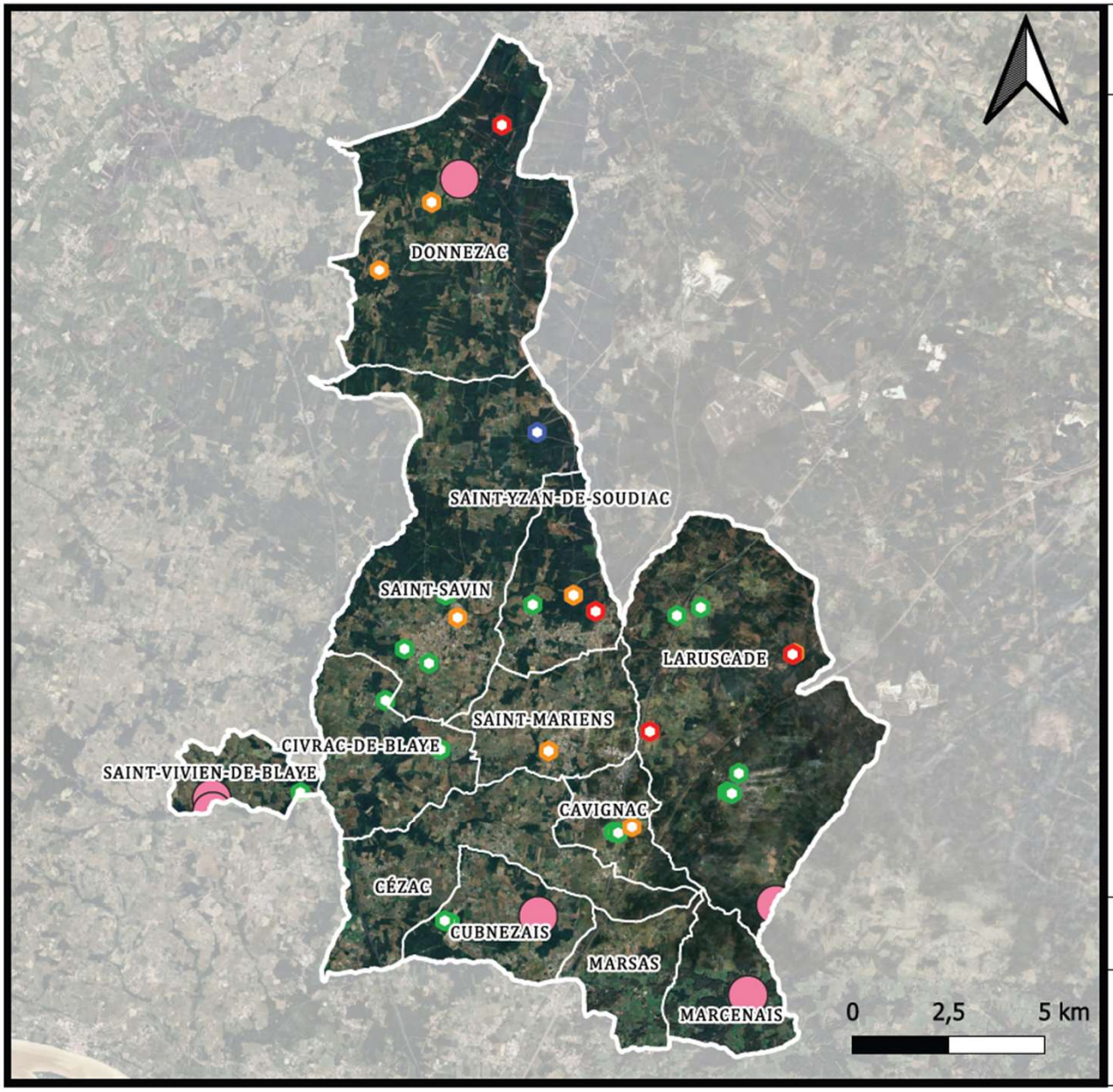
## Contraintes environnementales

- Site RAMSAR
- Forêt
- Espace Naturel Sensible
- Zone NATURA 2000 directive habitat
- Zone NATURA 2000 directive oiseaux
- Arrêté de protection biotope

| Date : | Echelle : | Auteur : |
|---|---|---|
| 05/06/2025 | 1:145000 | Marie Audouit |

melvan
PRODUCTEUR ENR

MELVAN
71 rue Carl Vernet
33800 Bordeaux




Contraintes patrimoniales sur le territoire de la communauté de commune Latitude Nord Gironde

Sites potentiels

- Ancienne carrière de plus de 1ha
- Site industriel pollué de plus de 1ha
- ICPE de plus de 1ha
- Délaissé en zone AU ou U de plus de 1ha

Contraintes patrimoniales

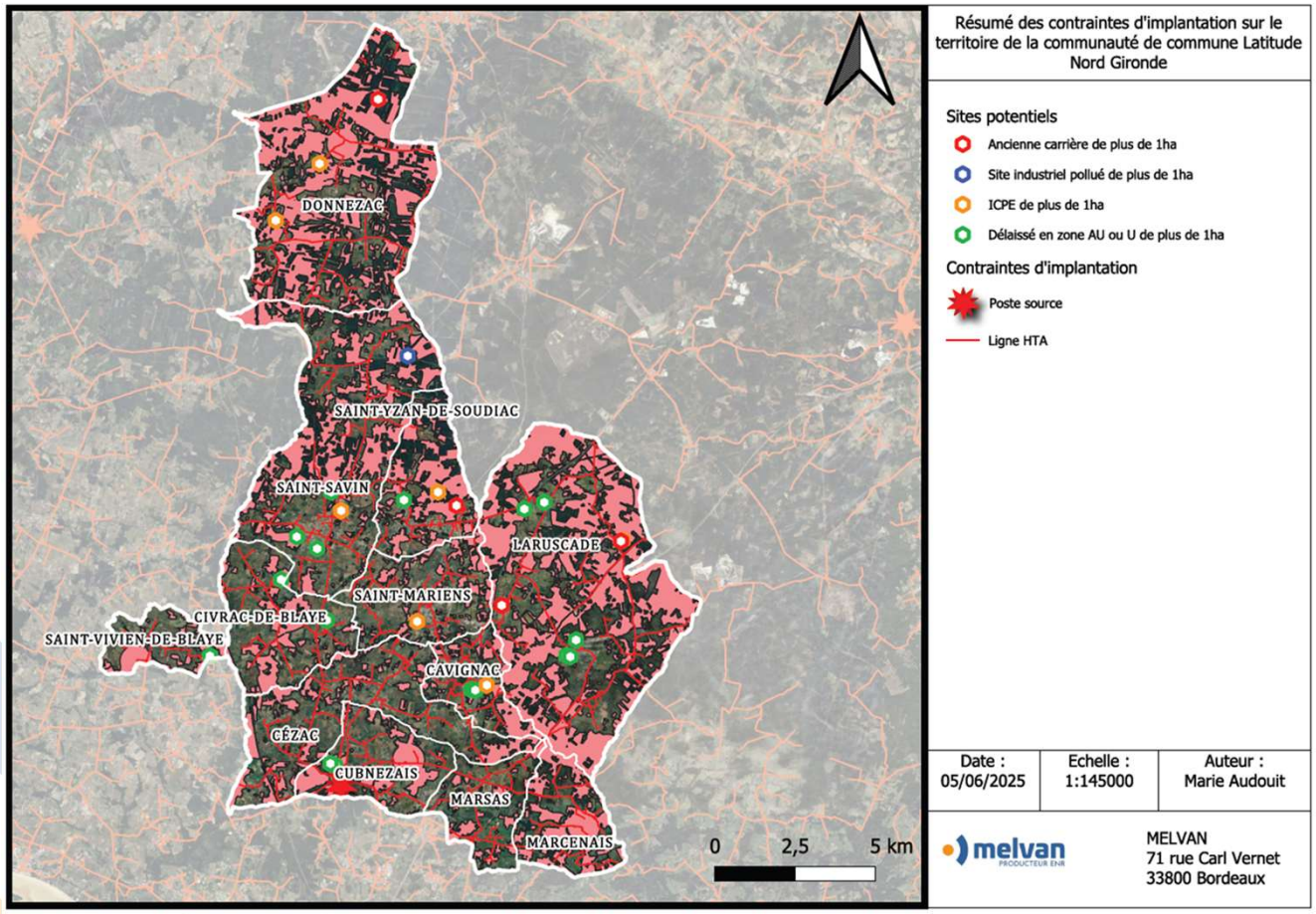
- Périmètre de protection historique

| Date : | Echelle : | Auteur : |
|---|---|---|
| 05/06/2025 | 1:145000 | Marie Audouit |

melvan
PRODUCTEUR ENR

MELVAN
71 rue Carl Vernet
33800 Bordeaux

# Justification du choix du site

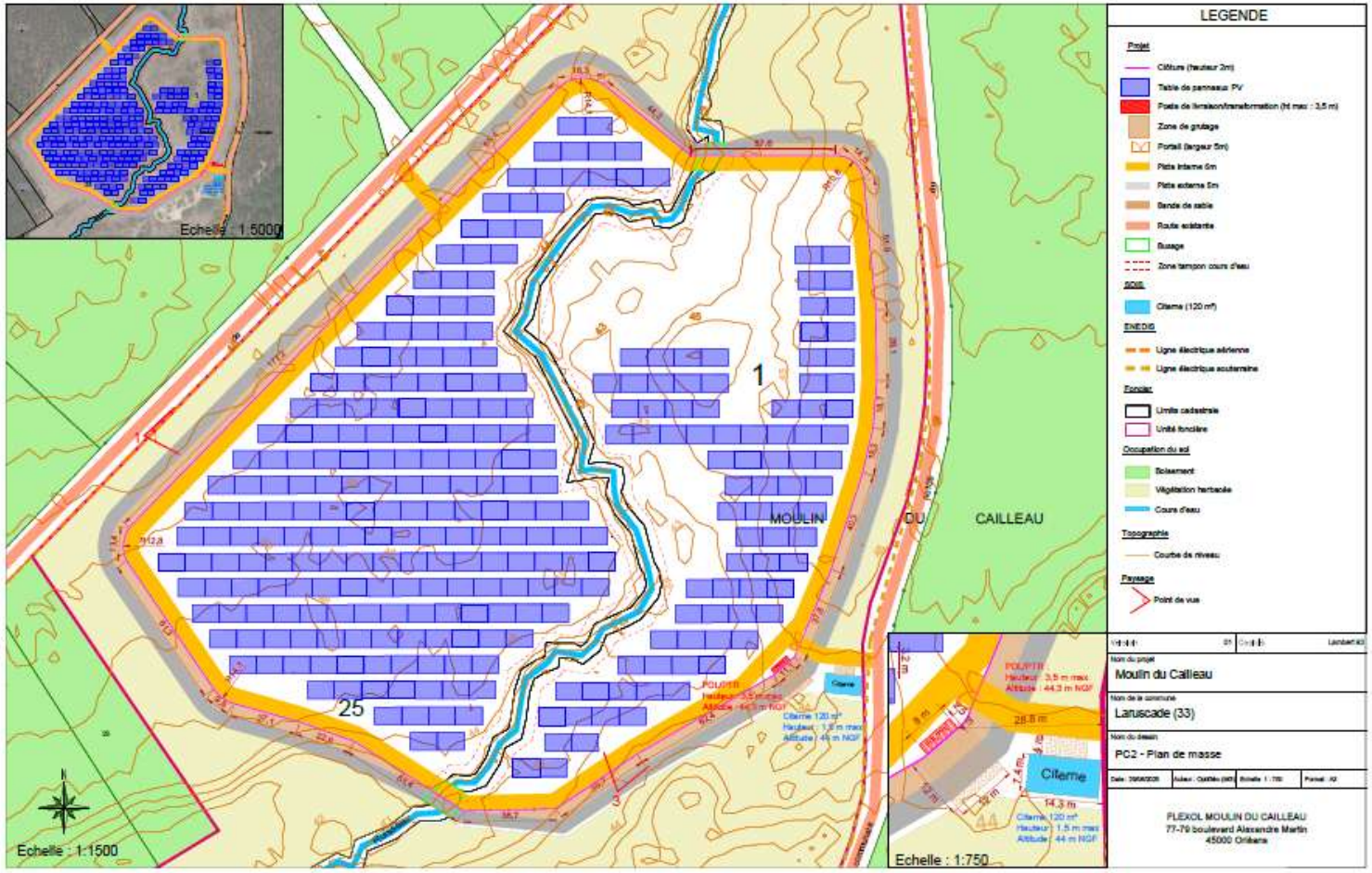



L'analyse des solutions alternatives à l'échelle de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde n'a pas permis d'identifier de sites « artificialisés » qui auraient pu accueillir un projet ambitieux tel que celui envisagé sur le site que nous développons sur la commune de Laruscade.

# Principales caractéristiques

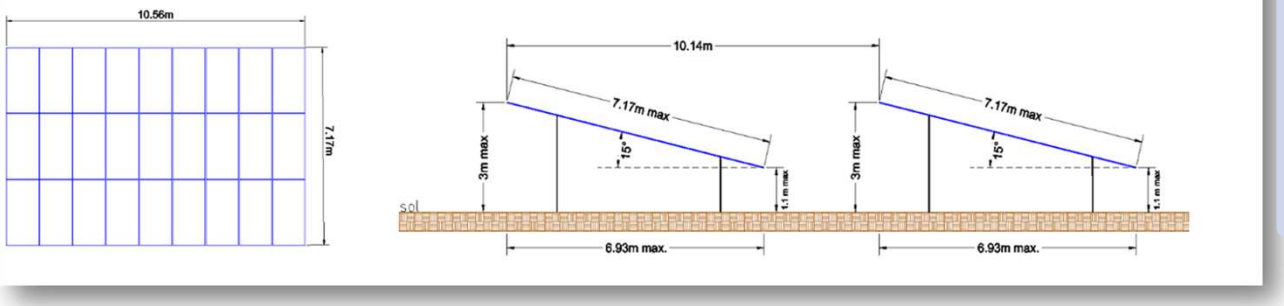
| Chiffres clés | |
|---|---|
| Puissance envisagée | Entre 5 et 6 MWc |
| Productible | 1284 heures |
| Production (hypothèse 5 MWc) | 6420 MWh/an |
| Estimation nombre d'habitants alimentés (hypothèse 5 MWc) | Env. 2600 |

| Surfaces projet | |
|---|---|
| Surface des parcelles | 12,3 ha |
| Surface clôturée | 5,6 ha **(45% du site)** |
| Surface solaire projetée de la centrale | Env. 2,14 ha |
| Surface bâtie | 20 m² |



# Principales caractéristiques

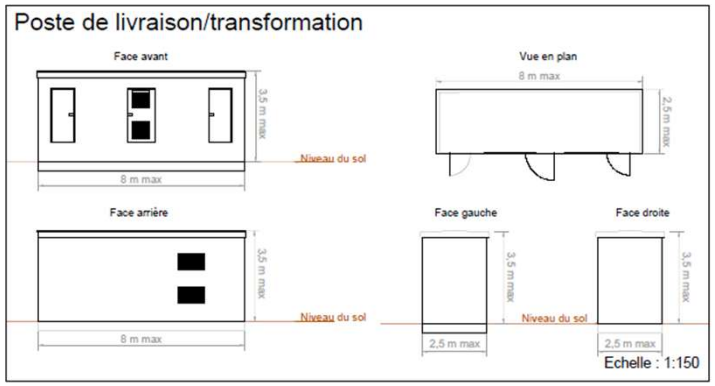
- **Table en 3V9** (3 modules en portrait en largeur et 9 en longueur), **inclinaison de 15°** et **inter-rangée de 3.21m**




Le projet consiste en l'implantation de structures métalliques appelées « tables », qui supportent un ensemble de 27 panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres, orientées plein sud et inclinées à 15°.

Ces tables seront fixées au sol par un système de pieux.

## Construction / surface bâtie




## Desserte

**L'accès principal** au futur parc photovoltaïque se fera depuis la route du Pont du Cailleau. A cette entrée se trouvera le local technique (PDL/PTR) ainsi que la bâche incendie.
**Un accès secondaire** sera également créé du côté de la route des Trois Pierres (D271).



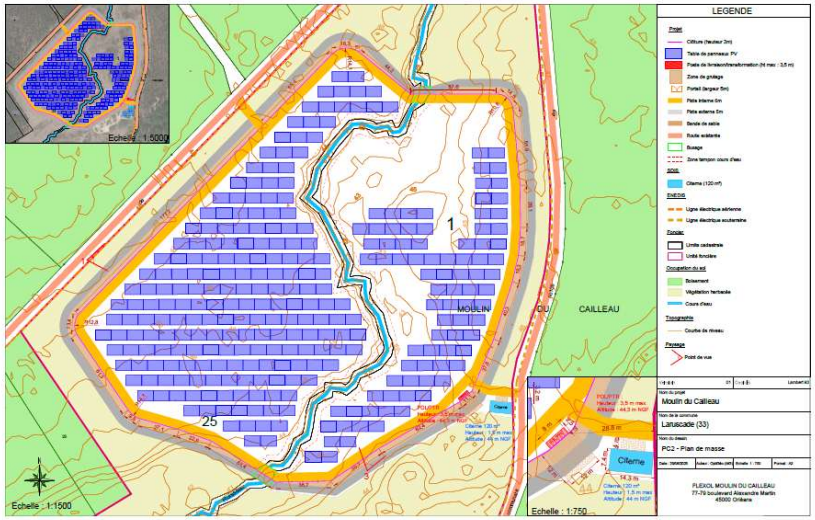
# Exposition aux risques

La commune de Laruscade est soumise au risque incendie.

Plusieurs échanges ont pu avoir lieu avec le SDIS 33 afin de prendre en compte au mieux leurs préconisations

Le design de la centrale prend notamment en compte :

- les pistes externes, internes, bandes à la terre
- la mise en place d'une bâche incendie 120 m3 accessible sans entrer dans l'enceinte du parc
- des portails d'accès de 7 mètres de large tous les 500 m
- une distance de 30 m entre la clôture et les premiers boisements



# Le raccordement électrique




Le **poste source électrique du Cubnezais** qui dispose d'une capacité d'accueil suffisante

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION : ENEDIS L'ELECTRICITE EN RESEAU

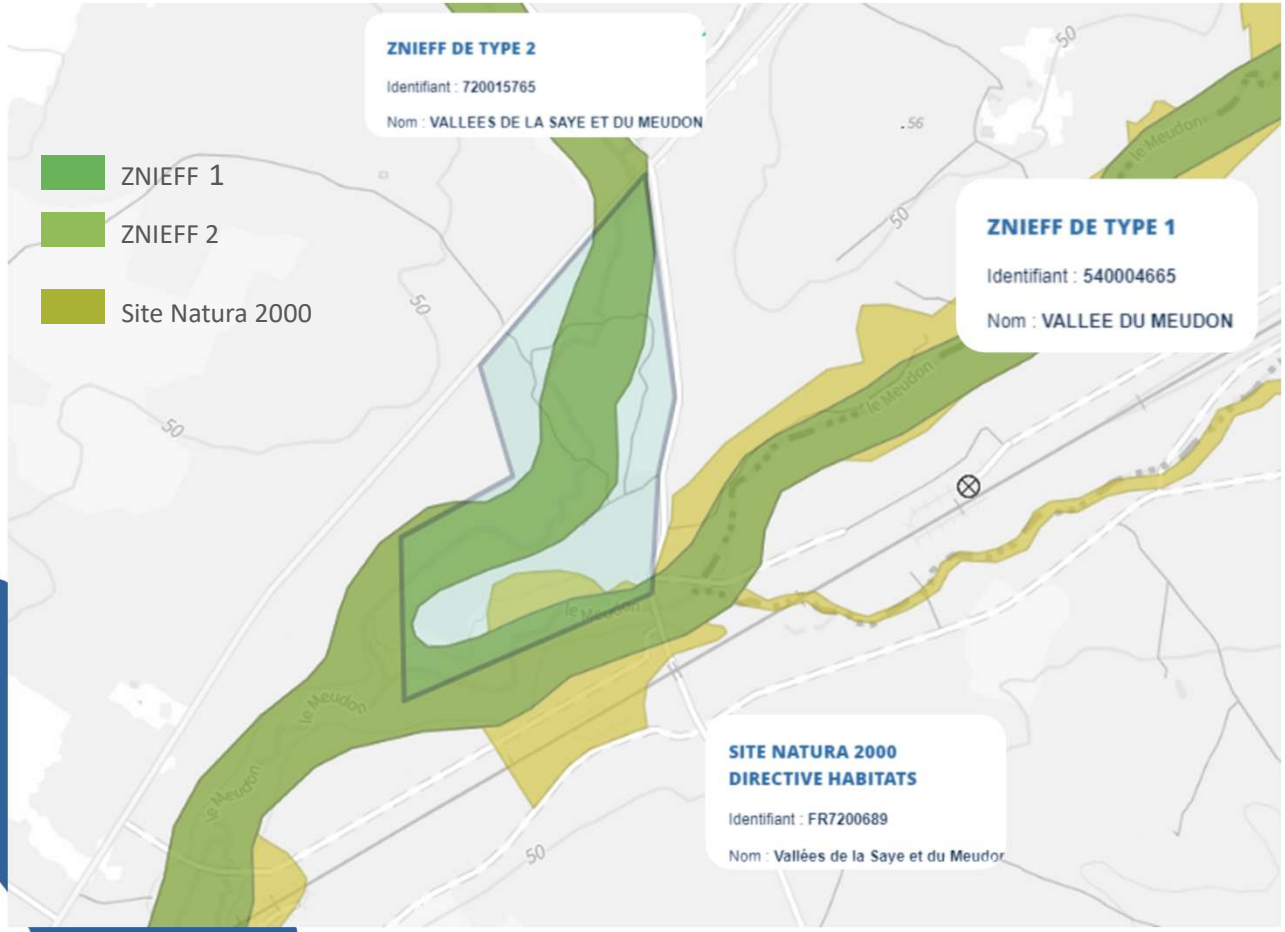
| | |
|---|---|
| **Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :** | |
| Puissance cumulée des transformateurs existants | 56.0 MW |
| Nombre de transformateurs existants | 2.0 |
| Tension aval | 21.0 |
| Tension amont | 62.0 |
| Travaux GRD indiqués dans le schéma ou dans son état initial, permettant d'augmenter la capacité réservée disponible | |
| Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source | 0.0 MW |
| **Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :** | |
| Puissance en file d'attente | 10.8 MW |
| Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR | 23.2 MW |
| Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution | 32.9 MW |

*mis à jour le 08/04/2025*




La distance du raccordement jusqu'au poste source est **d'environ 13,2 km**.
La puissance du projet permettrait également un raccordement en direct sur une ligne HTA existante en amont du poste source : ici à **environ 7 km** sur la commune de Cavignac.

# Environnement : zonages identifiés

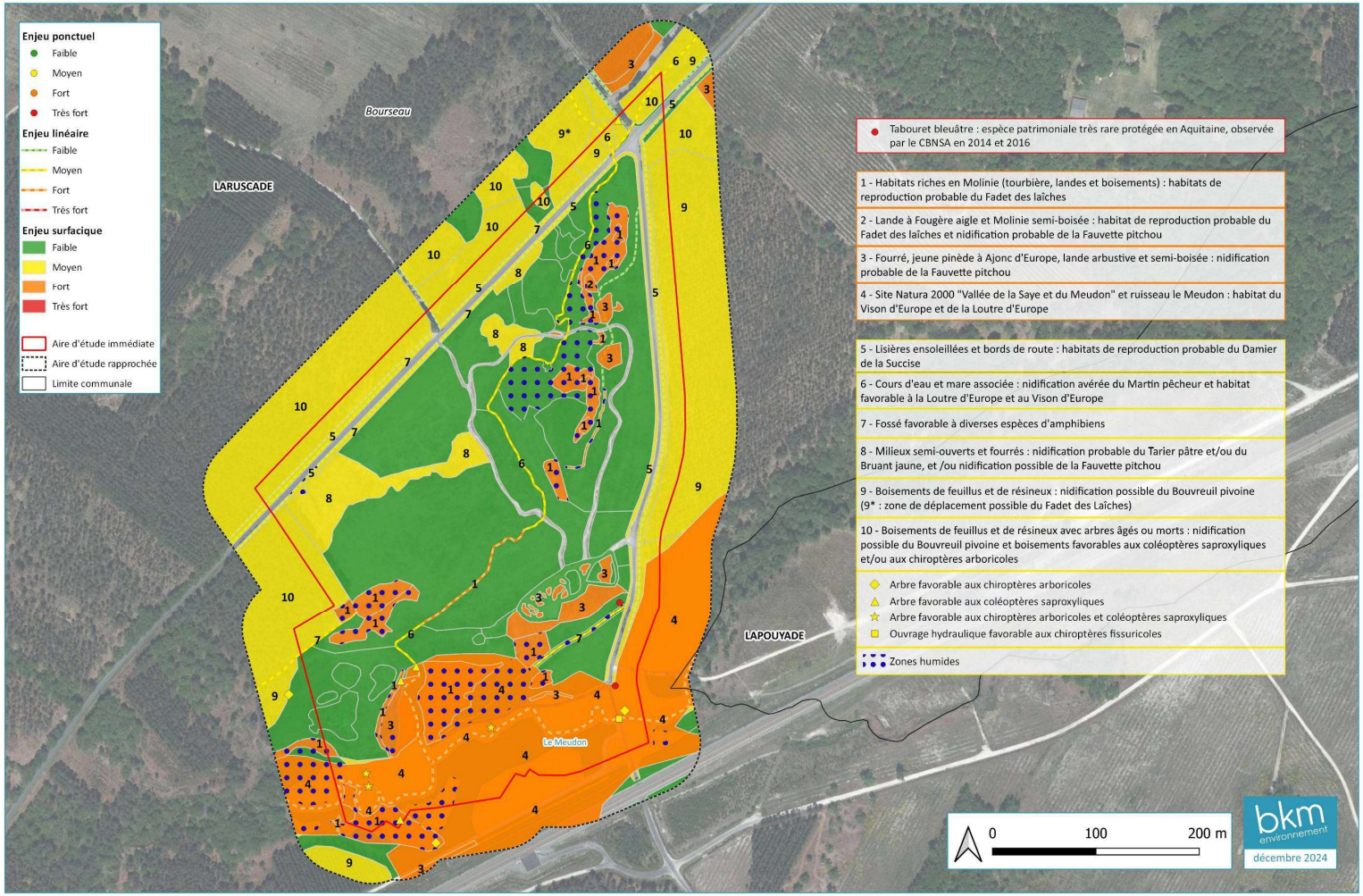



Le site est traversé par des corridors écologiques : ZNIEFF et Natura 2000

# Environnement : Etat initial

*MELVAN - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - LARUSCADE (33)*

**SYNTHÈSE DES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES**

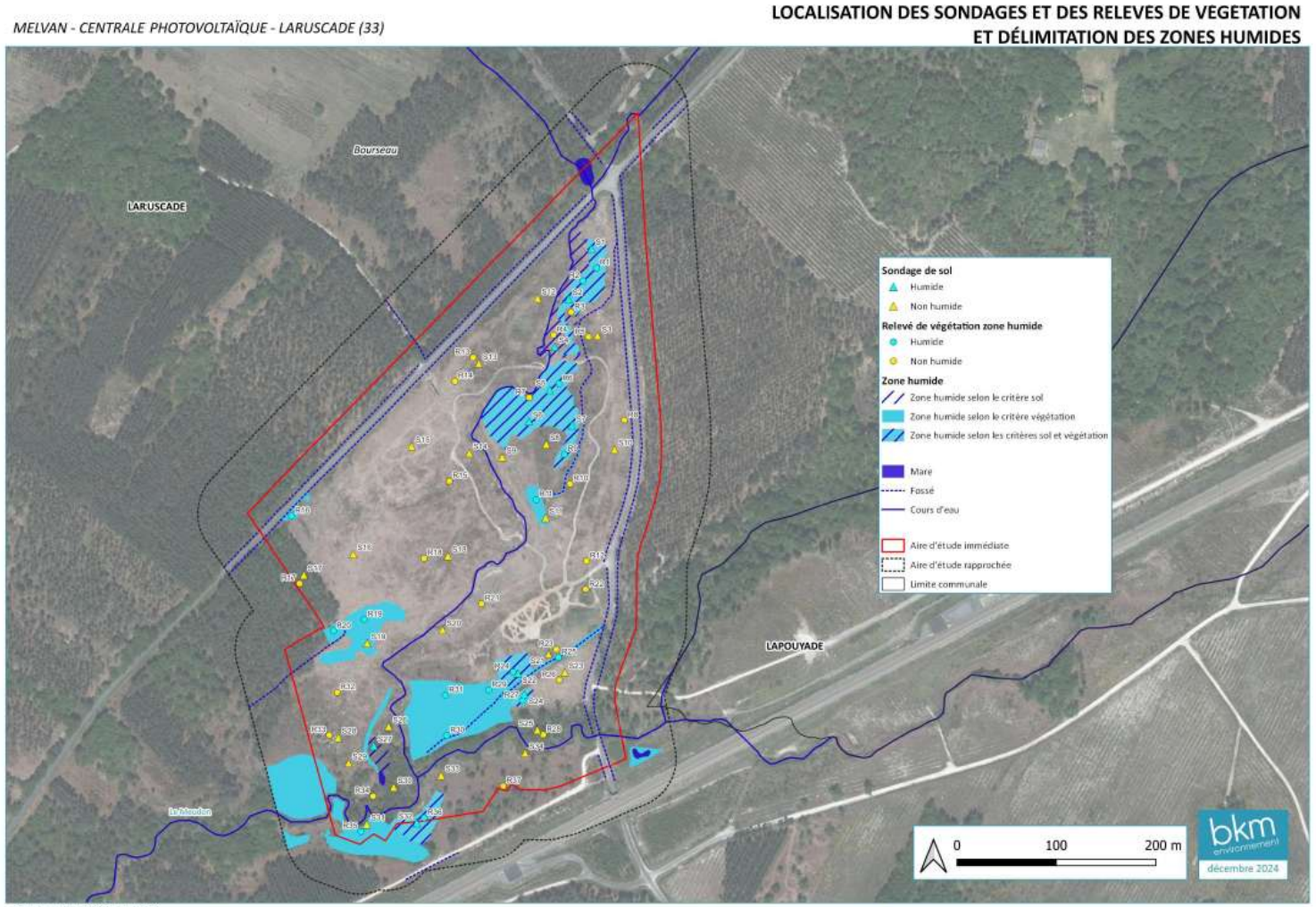



Fond de carte : BD Ortho IGN 2024
Source(s) : BKM Environnement
OBV-NA : observation du CBNSA de 2014 à 2016, extraction du 24/04/2024

Etat initial de l'environnement

Les inventaires se sont déroulés sur l'année 2024, vous trouverez ci-contre la carte de synthèse des enjeux règlementaires

# Environnement : Zones humides

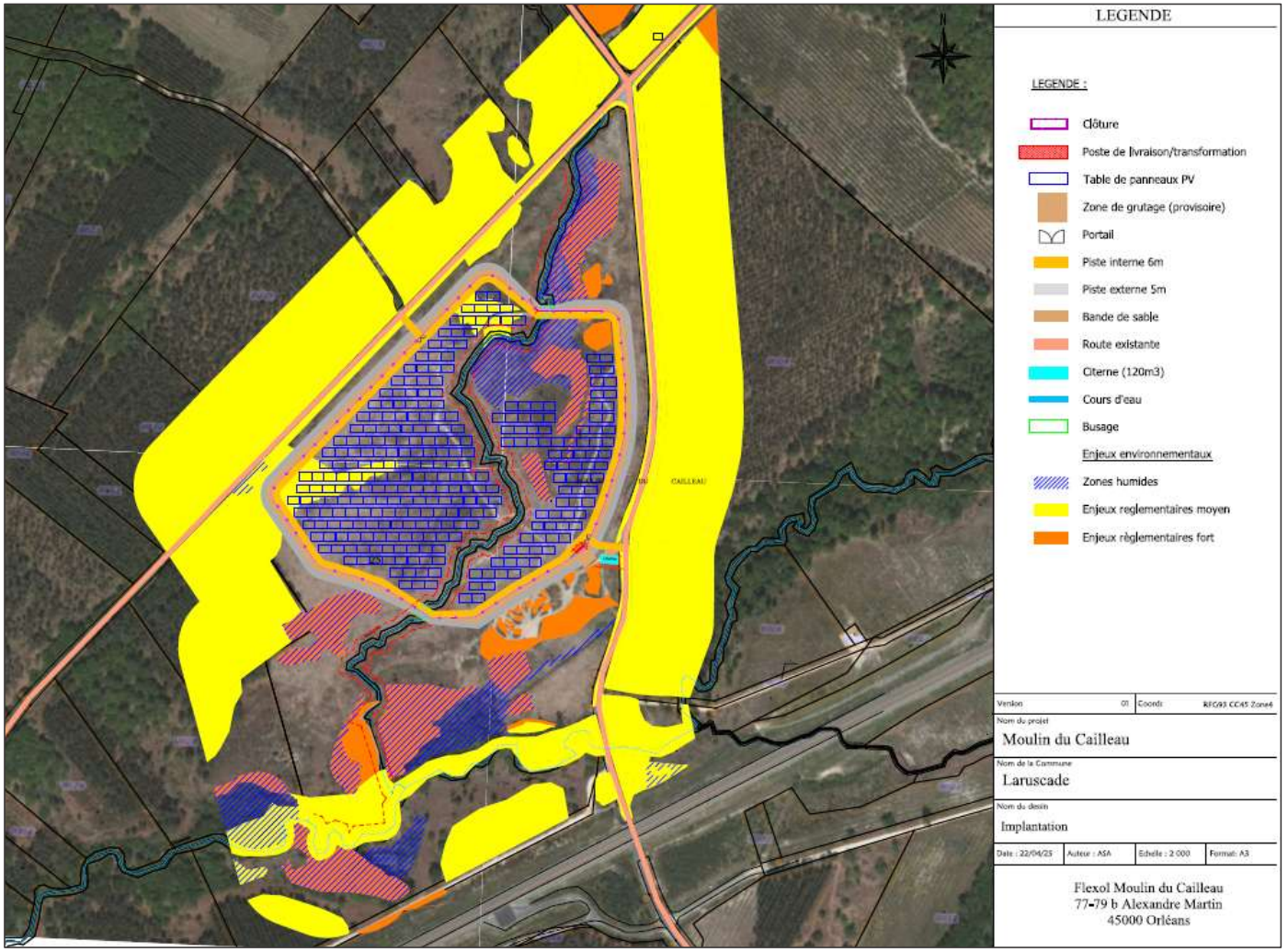



*Carte 16. Localisation des sondages, des relevés de végétation et délimitation des zones humides*

Etat initial de l'environnement

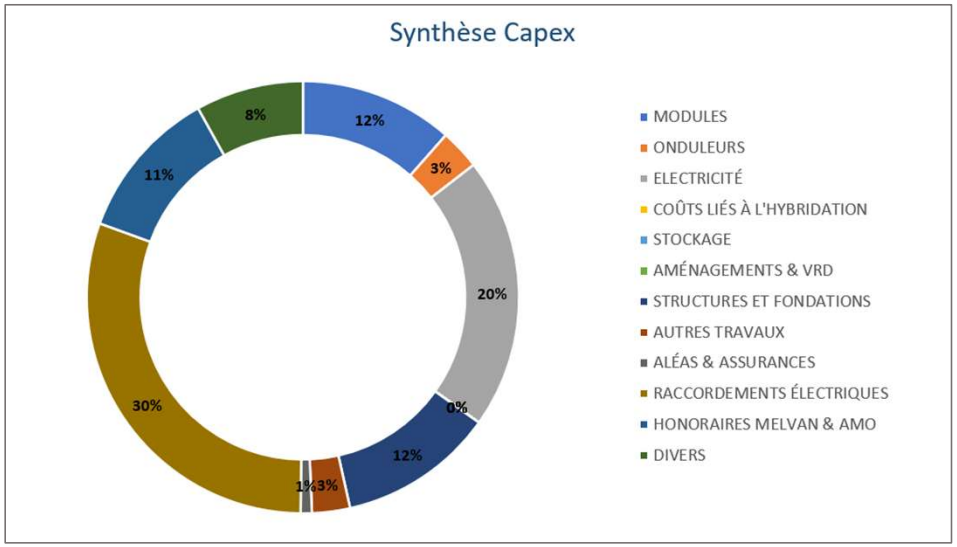
L'implantation évite la quasi-totalité des zones humides : environ 540 m² seront impactés sur les 2,4 ha identifiées sur site

# Implantation potentielle et enjeux environnementaux règlementaires



# Coûts prévisionnels

## Détails des Capex




Un investissement de près de **5 000 000 €** sera nécessaire à la réalisation du parc.

## Investissement prévisionnel

| | | | |
|---|---|---|---|
| **TOTAL BESOINS** | **€** | **4 990 468** | ***100,0%*** |
| RESSOURCES | | | |
| Montant de Dette Senior | € | 3 919 651 | *78,5%* |
| Montant du Financement Collectif | € | 499 047 | *10,0%* |
| Montant du Capital Social | € | 10 708 | *0,2%* |
| Montant du Prêt actionnaires | € | 561 062 | *11,2%* |
| **TOTAL RESSOURCES** | **€** | **4 990 468** | ***100,0%*** |

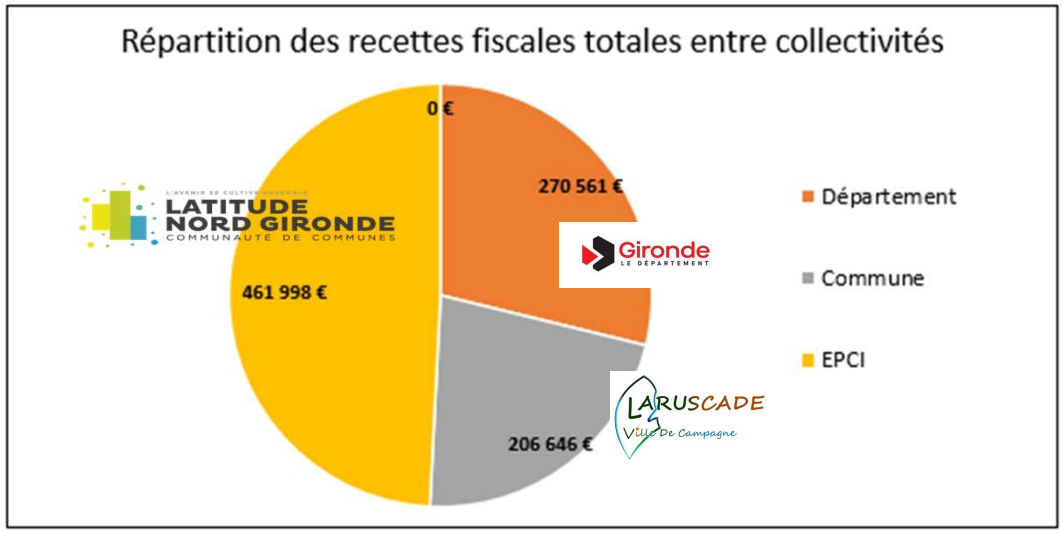
# Retombées fiscales- projet solaire de 5 MWc

→ Informations données ici à titre indicatif sur la base d'un projet de 5 MWc

**Taxes - Projet Moulin du Cailleau**

| label | unité | valeur |
|---|---|---|
| **TAXES OPÉRATIONNELLES ANNUELLES** | | |
| **RETOMBÉES FISCALES GLOBALES** | | |

| | Total | Total annuel | Département | | | Commune | | | EPCI | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Montant (€)* | *Montant (€/an)* | *Taux (%)* | *Montant (€)* | *Montant (€/an)* | *Taux (%)* | *Montant (€)* | *Montant (€/an)* | *Taux (%)* | *Montant (€)* | *Montant (€/an)* |
| CFE (Contribution Foncière des Entreprises) | **19 730** | **658** | - | - | - | - | - | - | 100% | 19 730 | 658 |
| CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) | - | - | 47% | - | - | - | - | - | 53% | - | - |
| IFER (Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux) | **881 862** | **29 395** | 30% | 264 559 | 8 819 | 20% | 176 372 | 5 879 | 50% | 440 931 | 14 698 |
| TF (Taxe Foncière) | **19 606** | **654** | - | - | - | 93% | 18 269 | 609 | 7% | 1 337 | 45 |
| Taxe d'aménagement | **18 006** | | 33% | 6 002 | - | 67% | 12 004 | - | - | - | - |
| **Recettes fiscales globales** | **939 204** | **30 707** | **29%** | **270 561** | **8 819** | **22%** | **206 646** | **6 488** | **49%** | **461 998** | **15 400** |




Un total de près de **950 000 €** sera versé aux collectivités sur toute la durée de vie d'exploitation du parc.

# Planning prévisionnel type

Lancement des études techniques environnementales et paysagères & concertations

Signature des accords fonciers

**COMITE PROJET**

Dépôt des demandes d'autorisations

Enquête publique

- **Obtention** des autorisations
- **Candidature** à l'AO de la CRE

Lauréat à **l'Appel d'Offre CRE** pour la validation du tarif d'électricité

Début du chantier

1 an | 1 an | 1 an | 20-30 ans

## Développement

**Conduite du projet**

- Conduite des études environnementales et techniques
- Consultation des services de l'Etat
- Concertation politique et citoyenne
- Elaboration du design du projet en fonction des résultats d'expertises

## Instruction

**Instruction administrative**

- Réponse aux compléments si nécessaire
- Enquête publique
- Décision du préfet

## Financement et Construction

**Travaux**

- Aménagement des accès
- Installations des structures et modules
- Enfouissement des câbles et raccordement au réseau électrique
- Mise en place des mesures

## Exploitation

**Vie du parc**

- Production d'électricité
- Gestion, exploitation et maintenance
- Démantèlement et remise en état du site

Le projet est à la fin de la phase de développement,
suite au Comité de projet un permis de construire sera déposé en juillet.

melvan
PRODUCTEUR ENR

**Charlotte CHAUVEAU**
Responsable Projets
c.chauveau@melvan.eu

**Sébastien TROUVÉ**
Directeur Territorial Sud-Ouest
s.trouve@melvan.eu

**Direction Territoriale Sud-Ouest**
71 rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
bordeaux@melvan.eu

in
www.melvan.eu

